



20.07.2023 - 08:15 Uhr

Patrouilleurs scolaires : du volontariat qui sauve des vies



Vernier / Ostermundigen (ots) -

Durant la dernière année scolaire, quelques 4'800 patrouilleurs scolaires et accompagnateurs " pédibus " ont contribué à sécuriser les passages piétons autour des établissements scolaires en Suisse. Leur travail est essentiel pour sécuriser le chemin de l'école et s'intègre parfaitement avec d'autres mesures de prévention. Depuis cette année, le TCS assure la gestion de l'assurance accident complémentaire pour ces volontaires qui oeuvrent quotidiennement pour la sécurité routière et met à leur disposition un portail d'information.

En 2022, 593 accidents se sont produits sur le chemin de l'école, dont 515 avec des dommages corporels (contre 532 accidents en 2021, dont 452 avec dommages corporels). L'analyse des responsabilités des 593 accidents démontre que 200 ont été causés par des voitures de tourisme, 166 par des vélos dont le cycliste a commis une faute, 66 par les deux-roues motorisés (e-bike, cyclomoteur, motorcycle), alors que les 90 restants sont causés par d'autres modes de transports. Les piétons sont à l'origine de 71 accidents, malgré leur vulnérabilité. Le travail des patrouilleurs scolaires relève donc d'une importance primordiale dans la sécurisation des passages piétons et des endroits à forte densité de circulation tout au long du chemin de l'école de beaucoup d'enfants. Grâce à leur présence aux abords des routes traversées par des milliers d'écoliers tous les jours, les patrouilleurs contribuent d'un côté à réduire les accidents des enfants et de l'autre à assurer une meilleure gestion du trafic durant les heures de pointe.

Formés par les polices et équipés par le TCS

Apparus pour la première fois dans notre pays dans les années 1950, les patrouilleurs scolaires font partie des souvenirs collectifs. Composés de volontaires, ces patrouilleurs sont formés par les polices cantonales ou communales, avant d'être engagés dans la gestion du trafic. Actif dans ce domaine depuis des décennies, le TCS fournit notamment l'équipement nécessaire à leur fonction (palette, gilet de sécurité, veste, casquette) ainsi que toutes les informations utiles pour leur formation.

Le TCS gère désormais la couverture d'assurance des patrouilleurs

Depuis 2023, par mandat du Fonds de Sécurité Routière (FSR), le TCS assure la gestion de l'assurance accident complémentaire et l'assurance responsabilité civile des patrouilleurs scolaires sur une nouvelle plateforme dédiée. Les communes et les polices sont invitées à enregistrer les patrouilleurs sur ce lien : <https://pro.tcs.ch/fr/>.

Règles de comportement des patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires :

- s'en tiennent strictement aux instructions de la police
- se trouvent à l'endroit indiqué avant le début de l'école et à la fin des cours
- portent l'équipement qui leur a été remis
- tiennent toujours compte de la distance d'arrêt des véhicules et évitent de stopper les véhicules lourds (camions, bus, etc.)
- donnent des signes clairs et précis
- s'efforcent d'établir un dialogue amical avec les enfants et contribuent ainsi à l'éducation routière (p.ex. attendre au bord du trottoir, ne pas courir)
- incitent également les adultes à adopter un comportement exemplaire
- prennent contact avec la police compétente en cas de problèmes

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | massimo.gonnella@tcs.ch
www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100909796> abgerufen werden.